



# DECHETERIE INTERCOMMUNALE DU WARNDT

## NOUVELLES CONDITIONS D'ACCÈS AUX PROFESSIONNELS DU TERRITOIRE

Dans le cadre de la Responsabilité Élargie du Producteur (REP),  
les flux de Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment (PMCB)  
**peuvent être déposés gratuitement.**  
**(gravats, plâtre, cartons, bois, métaux, plastiques, huisseries)**

### CONDITIONS

- Obtenez une autorisation QR code au siège de la Communauté de Communes ou par mail à l'adresse [environnement@ccwarndt.fr](mailto:environnement@ccwarndt.fr)
- Présentez ce QR code au gardien lors de chaque dépôt.

#### Comment obtenir votre QR code ?

Par mail à l'adresse : [environnement@ccwarndt.fr](mailto:environnement@ccwarndt.fr)  
ou à l'Hôtel Communautaire de la CCW, 1 Allée Léonard de Vinci à Creutzwald

**Horaires** : du lundi au jeudi : de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h00 à 12h00

**Documents nécessaires** : Justificatif professionnel, nature des déchets



**Le dépôt de déchets tout-venant ou en mélange reste payant.**

**Nouveau tarif pour le tout-venant : 30 €/m<sup>3</sup>**

Le flux tout-venant ou les déchets en mélange reste payant, avec un tarif révisé à 30 €/m<sup>3</sup>.

Les passages doivent être réglés à l'avance pour recharger votre carte d'accès.